



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 2

Séance du lundi 12 décembre 2022

Il est 20h00 lorsque **M. N. Rod**, Président, ouvre la séance dans la Grande salle de Corsier. Il salue les Conseillers, Mme la Syndique A. Rouge, Messieurs les Municipaux, Mme N. Simic, huissière, M. le Sergent Ch. Hertzeisen, répondant de police de proximité ainsi que le public.

Les membres suivants sont excusés : Mme J. Ribeiro. MM. F. Amstutz, G. De Mertzenfeld, M. Del Vecchio, L. Eisenhut, J. Goy, F. Rouge, Q. Schär.
Mme A. Ferré est absente.

Les scrutatrices sont Mmes L. Khouri Dagher et M. Marquis.

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.
2. **Adoption de l'ordre du jour**

Ajout du pt **3bis** – Assermentation d'un Conseiller communal

Préavis no 09/2022 – Demande de crédit d'étude pour un nouveau bâtiment scolaire

Préavis no 10/2022 – 2^{ème} étape de réfection des chemins AF

Préavis no 11/2022 – Budget 2023 de la CIEHL

Préavis no 12/2022 – Budget 2023 du Fonds Culturel Riviera

Préavis no 13/2022 – Budget communal 2023

Rapport no 03/2022 – Réponse au postulat concernant le refus de permis de construire d'une antenne 5G

Point 13 : **Postulat** – Incitation en faveur des propriétaires immobiliers privés à entreprendre des rénovations de bâtiments en commençant par l'établissement d'un CECB

Point 14 : **Postulat** – Face à la hausse du coût de la vie, quelles mesures pour aider et soutenir la population ?

Trois interpellations qui n'en sont pas seront communiquées dans le point 15, Vœux, questions, divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

3. **Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022**

M. P. Groux (C), p.7, 1^{er} alinéa, souhaite ajouter : **il ne reste qu'à peine 50 cm pour passer à côté des places de parc marquées en jaune.**

Mme L. Khouri Dagher (C), p.7, point 8, Préavis no 06/2022 – Demande de crédit pour l'aménagement d'un éco-point à la rue de Jaman, désire l'ajout suivant : Mme la Syndique a dit qu'il n'y avait pas eu d'opposition lors de la mise à l'enquête. La secrétaire conteste ces propos ainsi que Mme la Syndique. L'enregistrement sera réécouté.

P.8, 5^{ème} alinéa, **Mme L. Khouri Dagher** affirme que **M. P.- A. Debétaz** a dit que l'arbre va être abattu, alors que dans le PV, il est stipulé les arbres, tels les propos énoncés par **M. le Municipal**.

M. le Président propose de reporter l'adoption du PV à la prochaine séance.

Les remarques de **Mme L. Khouri. Dagher** ne seront pas prises en compte. Les Conseillers ne peuvent intervenir que sur leur propos. (Après réécoute, Mme la Syndique n'a pas tenu de propos à ce moment-là).

3bis **Assermentation d'un membre du Conseil communal**

M. le Président lit la lettre de démission de **Mme Ariane Schönhärl** (VG). Des problèmes de santé l'empêchent de s'investir au sein du CC. Elle sera remplacée par **M. Benjamin Bigler** (VG). La liste des parrains a été vérifiée par le Greffe. Elle est recevable.

M. O. Schorer (VG) présente **M. Benjamin Bigler**. Il est électricien et habite aux Monts-de-Corsier. Il souhaite s'investir dans la politique pour être à l'écoute de la population et faire avancer les choses de manière concrète. Etant papa de jeunes enfants, il se soucie de l'avenir de la planète.

M. le Président lit l'art. 5 du Règlement communal et procède à l'assermentation de **M. B. Bigler** (VG).

Des applaudissements ponctuent la prestation de serment.

4. **Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal**

-**M. le Président** relève que le Bureau a eu le plaisir d'organiser le souper du CC qui a rassemblé 37 personnes.

-Le Bureau du CC s'est réuni pour la présentation d'un nouvel outil d'aide au dépouillement. Celui-ci entrera en vigueur dès l'adoption du bulletin unique au 2^{ème} semestre 2023. Le coût du système Kaiser Data – Suisse Vote AG est porté au budget, cpt 101 3199.

5. **Communications de la Municipalité transmises par courriel aux Conseillers**

Administration générale, Aménagement du territoire & Police des constructions – Arianne Rouge

Préfecture du district – Visite annuelle : la commune a reçu la visite préfectorale annuelle le jeudi 17 novembre dernier. Celle-ci s'est bien déroulée et Madame le Préfet a pu attester de la bonne gestion de la commune.

Nouvelle boîte à livres : Une nouvelle « boîte » à livres est opérationnelle depuis le 1^{er} novembre dernier. En effet, l'ancienne cabine téléphonique de la Place du Temple (en face de la poste) a été réaménagée pour accueillir les livres que la population souhaite y déposer.

Personnel communal : suite à une réorganisation au sein du personnel communal, Monsieur Vincent Dellsperger entrera en fonction au 1^{er} janvier 2023 en qualité de chef du service bâtiments et développement durable de la commune de Corsier-sur-Vevey, avec un taux d'activité de 70%.

A partir de cette même date, Monsieur Yvan Schmid, intendant des bâtiments, occupera la fonction d'adjoint au chef du service bâtiments et développement durable.

Bénévoles corsiérans-anes : le 4 octobre dernier, la Municipalité a eu le plaisir d'inviter, par le biais de leurs faitières, les bénévoles corsiérans-anes qui œuvrent au sein des différentes associations de la région. Une douzaine de participants ont été chaleureusement

remerciés pour le temps, l'énergie, l'engagement précieux qu'ils mettent au service des citoyens·nes, des bénéficiaires et de la vie sociale des communes.

Révision du Plan d'affectation communal PACom : le résultat des sondages effectués cet été auprès de la population et des propriétaires des communes du Cercle dans le cadre du projet de révision du PACom peut être consulté sur le site internet communal et sur celui du BTI. Quelques dépliants sont également à disposition auprès du bureau du greffe municipal. Cette publication présente de manière concise les résultats obtenus et également les directions sur lesquelles les autorités communales travaillent pour répondre aux souhaits de la majorité.

Des séances avec la Commission consultative d'urbanisme ont eu lieu en vue du dépôt du dossier de révision du PACom au Canton.

Horaires de fin d'année de l'administration communale : les bureaux de l'administration communale seront fermés du vendredi 23 décembre 2022 à 11h00, au mardi 3 janvier 2023 à 08h00.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà, ainsi qu'à vos familles, de belles fêtes de fin d'année et nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2023.

Finances, Economie, Culture, Sociétés, Tourisme & Cultes – Bernard Schär

Sociétés locales : la Municipalité remercie les sociétés locales, les différents bénévoles, ainsi que la Coordinatrice communale, pour l'organisation des manifestations suivantes :

- les soirées de gymnastique de la FSG Corsier-Corseaux les 25 et 26 novembre 2022 ;
- le Troc d'hiver organisé par le Ski-Club le 26 novembre 2022 ;
- Dimanche avec Charlot le 13 novembre, les Fenêtres de l'Avent au mois de décembre, ainsi que le Noël au Village le mercredi 21 décembre 2022, dès 18h00, sur la Place du Temple organisés par la société de Développement ;
- le concert de Noël de l'Ensemble Couleur Vocale, le 10 décembre 2022 au Temple ;
- le Marché Troc du Collectif Demain-à-Corsier (D-à-C), du 11 décembre 2022 ;
- le concert de la Fanfare l'Amitié, le 17 décembre 2022, dès 17h00, au Temple.

Cette année à nouveau, la Municipalité a participé aux Fenêtres de l'Avent le lundi 5 décembre devant la Maison de commune et elle remercie celles et ceux qui ont pu la rejoindre pour les bons moments échangés.

Exposition « Femmes Artistes » dans le parc Chaplin : suite à la première édition de l'exposition « Femmes Artistes », ouverte dans le parc Chaplin du 10 septembre 2022 à fin novembre 2022, la Municipalité a décidé de mettre en vente les 3 sculptures à l'effigie de Charlie Chaplin, se trouvant dans le parc Chaplin. Les détails liés à cette vente seront publiés dans un prochain journal communal (Corsiéran ou Tribune des sociétés).

Taxe de séjour : la convention de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve a été approuvée par le Conseil d'Etat le 30 novembre dernier. Cette approbation a été publiée dans la FAO le 6 décembre 2022.

Bâtiments, Vignes, Développement durable & Transports – Pierre-André Debétaz

Pavillons scolaires et préscolaires provisoires sur le terrain de la Bourgette : les travaux sont à bout touchant et les structures pourront ouvrir dans les délais.

Pinte du Châtelard : un appel à projets a été publié le 30 novembre dernier (24 Heures et Riviera-Chablais), en vue de la reprise de la gérance de l'établissement lors du 2^{ème} trimestre de l'année 2024, à l'issue des travaux de rénovation qui commenceront en début d'année 2023. Une annonce paraîtra également dans le journal de GastroVaud le 8 décembre 2022. L'appel à projets est disponible au bureau du Greffe municipal et sur le site internet communal.

Immeuble Château 3 bis : cet automne, la Municipalité a mené une consultation sur l'avenir de ce bâtiment communal, en adressant un questionnaire à 19 organismes (Partis politiques, Sociétés locales, Les Paroisses, Services communaux et intercommunaux). 11 réponses sont parvenues en retour. La Municipalité remercie les partis et diverses sociétés qui ont répondu à cette consultation.

Au début de l'année prochaine, la Municipalité organisera une séance d'information et de restitution des résultats obtenus. Suite à quoi le débat s'ouvrira avec les participant-e-s afin de discuter de la meilleure affectation/utilisation possible de ce bâtiment.

Grange de La Chaux : les travaux de réhabilitation de la grange de La Chaux seront terminés d'ici la fin de cette année.

Plan Climat communal : des séances (communales et avec les autres communes du Cercle) ont eu lieu et se poursuivent.

Transports publics et mobilité :

- dès le prochain changement d'horaire, qui entrera en vigueur le dimanche 11 décembre 2022, les lignes de bus 213 (Vevey – Châtel-St-Denis) et 216 (Vevey – Bossonnens) seront renforcées. La nouvelle ligne 217 reliant Vevey à Palézieux Gare sera effective dès la date susmentionnée. Informations utiles sur le site www.vmcv.ch ;
- la Municipalité a entamé des démarches pour la pose d'arceaux à vélos sur le territoire communal, à proximité de certains arrêts de bus.

Voirie, Environnement, Gestion des déchets, Routes & Chemins – Michel Ceppi

Voirie – Personnel : les employés du service de voirie ont suivi cet automne un cours sur la lutte contre les plantes invasives.

Voirie – Véhicules : l'achat d'un véhicule électrique de marque Renault Kangoo, conjointement avec la commune de Corseaux, a eu lieu l'année dernière.

Le pick-up Isuzu de la voirie a été remplacé par un autre véhicule Isuzu. La commande pour remplacer le Lindner 95 a été passée auprès de la société Agros à Romont pour l'acquisition d'un véhicule de marque Reform.

Gestion des déchets : un marché public pour l'évacuation des déchets sur la commune a été lancé cette année et après évaluation des dossiers soumis, l'entreprise Retripa a gagné le mandat pour tous les types de ramassages (incinérables / papier-carton / déchets verts / verre). Ce changement de partenaire dès le 1^{er} janvier 2023 permettra une diminution des coûts et une augmentation des prestations, notamment la tournée de ramassage du papier qui aura lieu une fois par semaine au lieu d'une fois tous les 15 jours. Par ailleurs, cette tournée aura lieu les mercredis au lieu des lundis.

Nous remercions les entreprises Grandchamp et Transvoirie pour l'excellente collaboration entretenue jusqu'ici.

Jardin du Souvenir : modification par rapport à la photo du préavis ; une pierre a été installée à l'avant du réceptacle. Suite à la négociation faite avec la DGIP (Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine) pour la pose de pierre naturelle, type fayau, sans bordures sciées, le permis de construire a été obtenu. Les cimetières sont classés en no 2 du recensement architectural.

Colombarium : Suite à une orientation différente du bloc, au choix des pierres, la DGIP a donné son accord pour le permis de construire.

Education, Jeunesse, Forêts & Terrains agricoles – Hervé Liniger

Réponse municipale aux vœux de la COGEST 2021 – Urgence préscolaire : en complément à la réponse municipale au vœu de la COGEST concernant l'urgence préscolaire, la Municipalité apporte les informations suivantes :

La mention « si » dans la réponse municipale concerne la possibilité de créer un réseau propre aux quatre communes du Cercle. Ceci n'est toutefois pas une obligation. Sachant que Corsier était déjà en réseau avec les autres partenaires de l'ancien réseau REVE, la sortie de Vevey n'a pas remis en question la poursuite de la collaboration sous le nouveau nom de réseau LAC. Celui-ci est valide pour une durée déterminée de 2 ans (fin 2024) non pas pour une raison de validité provisoire mais bien en raison du prochain renouvellement des reconnaissances des réseaux du canton de Vaud. La prochaine étant fixée pour la période 2025-2030.

Quant aux allégations accusant la Municipalité d'être responsable de la sortie de Vevey du réseau REVE, la Municipalité de Corsier la réfute une nouvelle fois. Ce point ayant déjà été expliqué à plusieurs reprises.

Le choix du modèle de réseau est de compétence municipale et dans ce cas intercommunale, l'ASICC étant chapeauté par le Conseil Intercommunal où se retrouvent tous les délégués à l'ASICC.

Concernant le choix de collaborer avec la Commune de la Tour-de-Peilz malgré le fait que Corsier n'a aucune frontière directe, il se trouve que La Tour-de-Peilz était déjà membre du réseau REVE au même titre que Vevey, Nestlé et les quatre communes du Cercle. Cette collaboration n'est par conséquent pas nouvelle, ni liée à la création du réseau LAC. Le fait d'être membre d'un réseau n'empêche pas la possibilité d'un rapprochement avec un autre réseau voisin dans le futur.

La Municipalité n'envisage pas de mandater une commission ad'hoc et n'engagera pas de processus participatif si un nouveau réseau d'accueil de jour des enfants devait être créé. Il s'agit bien d'une compétence propre à l'exécutif.

Il est bien entendu qu'en cas de changement en lien avec le réseau propre aux 4 communes du Cercle, le Conseil en serait informé.

ASICC – Accueil préscolaire :

- la reprise de la crèche des Ecureuils s'est terminée avec succès, l'entier du personnel ayant accepté de poursuivre ses activités pour le compte du réseau LAC nouvellement créé. La direction de cette crèche est assurée depuis son ouverture par Mme Helena Petersen.

- la crèche provisoire de Corsier-sur-Vevey ouvrira ses portes comme prévu en janvier 2023 et pourra ainsi accueillir les premiers enfants. La direction de cette crèche a été confiée à Mme Cindy Isoz qui a pris ses fonctions début novembre. L'engagement du personnel suit son cours et plus de 80 dossiers pour les 15 à 17 places disponibles ;
- la commune de Chardonne travaille sur un projet de crèche avec l'objectif d'ouverture pour fin 2024 ;
- la commune de Jongny travaille sur une unité qui pourrait voir le jour à la fin de l'année 2025, sous réserve d'oppositions qui pourraient bien entendu retarder le projet.

ASICC – Accueil parascolaire : pour la première fois depuis sa création, l'UAP de Jongny a été contrainte de mettre en place une liste d'attente partielle en raison d'une forte augmentation des demandes les mardis et jeudis. Sur les autres sites (communes), l'accueil a pu être assuré au 100% des demandes, ceci malgré une forte hausse des sollicitations.

Ecoles : la rentrée 2022 du Cercle scolaire a vu l'inscription du plus grand nombre d'élèves de son histoire avec 1'051 élèves, soit 71 enfants de plus. La Direction des écoles a néanmoins réussi un tour de force en solutionnant l'enclassement de l'ensemble des enfants en utilisant le 100% des ressources à sa disposition à la rentrée 2022. On peut imaginer que l'arrivée (début 2023) des pavillons scolaires provisoires va apporter un peu d'air à la directrice Mme Valérie Boden !

Nouvelle crèche de Corsier : 5 places « déposes minutes » en grilles gazon seront créées en face de l'horodateur de la Planie, dans la zone d'utilité publique. Un engagement écrit sera demandé aux parents lors de l'inscription de leur enfant. La volonté est d'écarter les mouvements de véhicules dans le périmètre scolaire.

Santé, Social, Sports & Logistique – Cédric Desmet

Nonagénaires : deux nonagénaires ont été fêtés cet automne. Il s'agit de Mme Madeleine Zingaro, le 11 octobre et de M. Jacques Guillaume-Gentil le 7 novembre 2022.

Réseau Santé Haut-Léman - Proches-aidant·e·s : pour mettre en valeur le travail des proches aidants, la Municipalité a exprimé son soutien et ses remerciements à toutes ces personnes, pour leur rôle déterminant dans notre société et leur a dédié un banc public. Vous pouvez découvrir la plaquette honorifique qui a été posée sur l'un d'eux dans le Parc Chaplin, à proximité du Pavillon.

Vous êtes proche-aidant·e ou souhaitez du soutien dans votre quotidien ? Appelez la hotline au numéro 0800 660 660 ou visitez le site internet www.vd.ch/proches-aidants.

Pro Senectute Vaud « Actions communautaires » : suite au lancement du projet « Actions communautaires », un groupe d'une quinzaine de citoyennes et citoyens s'est impliqué à raison d'une séance mensuelle afin de créer un questionnaire destiné à connaître les attentes des 55 ans et plus de la Commune. Une dernière rencontre « diagnostic » s'est déroulée le 21 novembre dernier. Cette rencontre a été suivie d'un repas pour ceux qui le souhaitent.

Un courrier a été envoyé dernièrement à tous les citoyens de 55 ans et plus afin qu'ils puissent répondre à ce questionnaire, que ce soit en présentiel ou en ligne. Ils seront toutes et tous conviés au prochain forum prévu le 25 février 2023 dans la grande salle du Collège afin de leur présenter les résultats des entretiens et expliciter les tendances qui s'en dégagent et d'élaborer des pistes pour la suite du projet.

Cette rencontre permettra aussi de faire connaître les activités des associations déjà présentes dans la Commune et de créer un moment convivial propice à la rencontre.

Parcours santé et plus : suite à une visite de terrain avec les membres du groupe de travail, différentes variantes de parcours ont pu être identifiées. Des analyses détaillées sont en cours avec le BTI afin d'identifier les éventuelles parcelles privées et permettre de trouver des accords avec les propriétaires concernés. L'appel à projet a été accepté par Unisanté et la commune touchera un montant de CHF 4'000.00.

Eaux, Travaux & Sécurité – Christian Kaelin

Gestion des futures pénuries de gaz et d'électricité : le risque de pénurie énergétique restant marqué, le Conseil d'Etat appelle la population, les entreprises et les communes à économiser l'énergie dans toute la mesure du possible. Les mesures prescrites par le Conseil fédéral en situation de pénurie (restrictions, interdictions, contingentement et délestage) pourraient avoir un impact considérable sur la population et l'économie. Il convient donc de faire tous les efforts possibles aujourd'hui pour économiser le gaz et l'électricité afin de retarder, voire d'éviter, la mise en œuvre de mesures plus contraignantes par la suite.

Voici les mesures déjà prises par la Municipalité et celles qu'elle va entreprendre :

- baisse de la température dans les immeubles et locaux communaux et scolaires ;
- suppression des décorations lumineuses de fin d'année ;
- suppression de l'éclairage du Temple de Corsier après les fêtes de Noël ;
- renforcer les efforts déjà entamés en éteignant certains éclairages publics (en cours d'étude) ;
- envoi d'un courrier aux entreprises communales les invitant à prendre des mesures. Les sociétés Merck et UWW (Union World Wrestling) ont déjà entrepris des actions ;
- invitation à la population à prendre des mesures (par le biais d'un article dans le Corsiérain et d'un lien sur le site Internet communal) ;
- démarche (en cours) pour la mise en place d'un point de rencontre d'urgence (PRU) ;
- élaboration (en cours) d'un « plan de continuité ».

La Municipalité remercie la population pour les efforts entrepris et à venir. Comme le dit la citation « *ensemble, on est plus fort* ». Informations sur www.vd.ch/penurie.

Association Sécurité Riviera – Maison de la sécurité : l'Association de communes Sécurité Riviera ASR a invité la population intéressée à venir discuter de l'avenir de la nouvelle maison de la sécurité publique - un nouveau complexe prévu sur la commune de Montreux (Saussaz) - lors d'une soirée d'échange le 30 novembre dernier.

Afin d'optimiser son fonctionnement, l'ASR souhaite regrouper sur un même site la majorité de ses activités et services. Le site retenu se situe à proximité du complexe sportif de la Saussaz. Le développement de ce nouveau centre va demander l'élaboration d'un nouveau plan d'affectation pour le secteur retenu.

6. Préavis no 09/2022 – Demande de crédit d'étude pour un nouveau bâtiment scolaire

M. P. Groux (C) lit le rapport de la CoFin qui accepte à l'unanimité le préavis no 09/2022.

M. C. Desmet donne un complément d'information concernant le MEP (Mandat d'Etudes Parallèles). Les concours et les MEP doivent respecter les principes et règles administratives des différents traités internationaux et de la loi sur les marchés publics.

Lors d'un concours d'architecte, le projet du gagnant sera exécuté, en laissant très peu de marge de modification lors de la réalisation.

Le MEP permet à l'adjudicateur d'étudier différentes pistes de réflexion comme expliqué au chapitre 3 du préavis.

La Municipalité a souhaité se tourner vers un MEP. La zone d'utilité publique autour du collège est dense. Certains bâtiments anciens sont très énergivores, tels que la Grande salle ou le Collège Léman et doivent être inclus dans l'étude de l'extension du collège.

Le MEP assure une démarche participative. Lorsque les bureaux d'architecte auront réalisé leur projet sur base du cahier des charges définies, une présentation à la population sera organisée. Les retours des citoyens seront analysés et transmis aux mandataires avant le choix définitif du collège d'experts. Ce dernier sera composé majoritairement de professionnels du domaine et intégrera aussi des représentants du Canton, des Ecoles, de la population et du Conseil Communal.

En cas de vote positif, le cahier des charges sera établi en collaboration avec le cabinet Pater sàrl à Vevey. Le cahier des charges exigera des hauts critères énergétiques, l'utilisation de bois idéalement suisse, du chauffage renouvelable, de la pose de panneaux photovoltaïques, la résolution de la problématique de l'îlot de chaleur identifié dans la cour du Collège et le respect des exigences cantonales en matière de construction scolaire.

Les matériaux ne devront pas nuire à la santé des occupants et seront respectueux de l'environnement et recyclables. Les besoins scolaires seront étudiés par la Direction des écoles, l'ASICC et validés par le Canton.

M. O. Schorer (VG) dépose un vœu. Il souhaite que, dès le début des études, un architecte paysagiste soit intégré au projet pour aménager les espaces extérieurs et donner une place à la nature.

M. D. Bourgeois (VG) regrette le manque de documentation et de transparence pour la demande de crédit et qu'il n'y ait pas eu de Commission ad hoc pour examiner ce projet si important. Il pose les questions suivantes :

Qu'en est-il de l'étude préliminaire et le coût engagé ? Beaucoup d'enjeux sont hors de portée d'un Bureau d'architectes et doivent être examinés par la commune et ses partenaires. Quelle est l'évolution démographique dans le Cercle, projection sur 5-10-15-30 ans ? Y a-t-il eu un sondage auprès des enseignants ? Quelles sont les attentes du Canton qui veut rendre l'école durable ? Des besoins parascolaires ? Des approches éducatives de demain ? Comment s'inspirer des pays nordiques qui sont performants en la matière. L'impact écologique et le développement durable doivent être centraux au même titre que le bien-être des élèves et des enseignants.

Où sont les synthèses de ces discussions ? La documentation de tout le travail préliminaire ? Comment mandater un Bureau d'études si le cahier des charges n'est pas établi ? Qu'est-ce qui a motivé le choix de ce cabinet d'architectes ?

La nécessité de la construction d'un collège n'est pas remise en question, ni le prix.

Débloquer CHF 650'000.00 sans autre documentation serait une démonstration d'inutilité du CC. Il demande le refus du préavis afin que la Municipalité puisse étayer son dossier.

M. le Président précise que lors d'une demande de crédit, il n'y a jamais de Commission ad hoc nommée.

M. T. Ribeiro (VG) se réfère aux propos de **Mme le Préfet** sur les compétences du CC et de la Municipalité. L'exécutif assume la responsabilité légale de la gestion de la commune.

Il faut faire confiance à la Municipalité et le CC fera ses remarques par la suite. **M. C. Desmet** a confirmé que des démarches participatives seraient engagées. Il est fondamental d'aller de l'avant avec ce projet.

M. F. Morier-Genoud (VG) soutient les propos de **M. D. Bourgeois**. Il regrette le manque d'informations. Il conteste la manière de procéder de la Municipalité avec le mandat donné à

un Bureau d'architectes et à des MEP. Il craint que le projet ne puisse plus être modifié. Il propose un budget pour définir le cahier des charges qui coûterait le quart de la demande de crédit. Le côté participatif sur le cahier des charges est important. Une fois le cahier des charges défini et les mandataires choisis, quelques bureaux d'architectes pourraient participer au concours. Il propose de refuser le préavis et de le limiter au cahier des charges.

M. H. Liniger répond que l'on n'est pas dans la phase de réflexion quand au choix des matériaux, de l'efficacité énergétique. Ce sera l'objet d'un autre préavis qui comprendra tous les corps de métiers, y compris le paysagiste, pour finaliser la réalisation du collège. Ce projet de 6'800 m² au sol pourrait-il s'intégrer dans la zone d'utilité publique ?

A ce jour, tous les besoins scolaires sont répertoriés avec la Direction écoles et les autres communes. Cela détermine un programme. La Grande salle et le Collège Léman sont obsolètes. Il faut chercher les meilleures idées d'implantation du bâtiment sur le site scolaire existant et éviter les oppositions. Cette étude demande un travail conséquent. Les normes cantonales sont à respecter.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote les conclusions suivantes :

-d'autoriser la Municipalité à poursuivre les études nécessaires pour un montant total de CHF 650'000.00, TVA incluse ;

-de financer cet investissement par recours à un emprunt à hauteur de CHF 650'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;

-de prélever dans la « Réserve Bâtiments scolaires » figurant au Bilan la somme de CHF 650'000.00 afin d'amortir cet investissement

Le préavis municipal no 09/2022 est accepté à la majorité
(2 avis contraires et 9 abstentions)

7. Préavis no 10/2022 – Demande de crédit pour la 2^{ème} étape de remise en état des chemins agricoles type AF (Améliorations Foncières)

M. P. Groux (C) lit le rapport de la CoFin et **Mme I. Mougneau** (C) celui de la Commission ad hoc. Toutes deux acceptent, à l'unanimité, le préavis no 10/2022.

M. F. Rittmeyer (VG) souhaite connaître le montant déboursé pour la 1^{ère} étape. Les camions et les tracteurs sont un problème pour les chemins communaux, ils défoncent les routes. Ils ne sont pas faits pour des chemins agricoles. Il estime que les tracteurs sont toujours plus volumineux, c'est une course en avant. Il cite l'exemple de la route jouxtant sa propriété qui a été abîmée par les camions. Il souhaite l'élaboration d'un plan de circulation pour ces chemins agricoles. Il propose que le chemin des Colonies soit utilisé par les lourds véhicules contrairement à celui de Salauroz. Ce dernier chemin devrait bénéficier d'une légère rénovation et pourrait être limité au niveau du tonnage.

M. M. Ceppi répond que les travaux renforceront les coffrages pour supporter le poids des tracteurs. Les accotements seront stabilisés. La largeur du chemin de Salauroz est de 2 m. Les chemins agricoles ne seront pas élargis à 3 m. **M. M. Ceppi** se renseignera du coût de la 1^{ère} étape. Une étude sera faite pour la signalisation des chemins, il faut éviter le transit sur ces chemins agricoles.

M. D. Chenevard (C) souhaite que l'on ne s'attaque plus aux agriculteurs, ce sont eux qui nourrissent la population. **M. D. Chenevard** habite au Chemin de Salauraz et constate que de nombreux véhicules Planzer, DPD empruntent ce chemin pour livrer les commandes passées sur internet. Il est incommodé par leur incessante présence. Il est nécessaire

d'entretenir ces chemins agricoles pour permettre aux agriculteurs de pratiquer leur travail. Le chemin de Salauroz est déjà limité à 2 tonnes.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote les conclusions suivantes :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre la 2^{ème} étape de remise en état des chemins agricoles type AF telle que définie ci-dessus pour un montant total de CHF 1'750'000.00 ;
- de financer cet investissement par recours à un emprunt à hauteur de CHF 1'750'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- de porter en déduction de l'investissement toutes les subventions (cantonales et fédérales) qui seront versées rétroactivement au bouclage des comptes de chaque ouvrage ;
- de prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan la somme de CHF 300'000.00 afin d'amortir partiellement cet investissement ;
- d'amortir le montant résiduel de cet investissement sur une durée de 20 ans au maximum ;

Le préavis municipal no 10/2022 est accepté à la majorité (11 abstentions)

8. Préavis no 11/2022 – Budget 2023 de la Communauté Intercommunale de l'Équipement du Haut-Léman (CIEHL)

Avant la lecture du rapport, **M. P. Groux** (C) informe que la 1^{ère} étape des travaux pour la réfection des chemins agricoles s'est élevée à CHF 1'949'000.00.

M. P. Groux (C) lit le rapport de la CoFin qui accepte, à l'unanimité, le préavis no 11/2022.

M. M. Werffeli (C), délégué à la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL n'a pas de commentaire à ajouter.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion suivante :

- d'adopter le budget 2023 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Le préavis municipal no 11/2022 est accepté à une large majorité (1 abstention)

9. Préavis no 12/2022 – Budget 2023 du Fonds Culturel Rivera

M. P. Groux (C) lit le rapport de la CoFin qui accepte, à l'unanimité, le préavis no 12/2022.

M. M. Bussy (C), déléguée à la Commission intercommunale de gestion du FCR n'a pas de commentaire à ajouter.

M. R. Duchesne (VG) relève que les Verts et la Gauche avaient émis le vœu pour une élévation de la cotisation par habitant afin de soutenir les artistes lors du COVID. Cette requête a-t-elle été transmise au Conseil Administratif (CA) ?

M. B. Schär a transmis le vœu au CA. Ce vœu n'a pas été retenu par la majorité des membres du CA. Les institutions qui sont au bénéfice de ce fonds n'ont pas été trop impactées par les conséquences du COVID.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-d'adopter le budget 2023 du Fonds Culturel Riviera

Le préavis municipal no 12/2022 est accepté à une large majorité
(1 avis contraire et 1 abstention)

10. Préavis no 13/2022 – Budget communal 2023

M. P. Groux (C) lit les parties importantes et la conclusion du rapport de la CoFin qui accepte, à l'unanimité, le préavis no 13/2022. Il souhaite que les Conseillers lisent les explications des comptes sur la page du haut avant de poser leurs questions.

M. le Président informe que l'étude du budget 2023 se fera page après page. Six amendements ont été déposés. Ceux-ci seront traités aux pages s'y rapportant. Les Conseillers indiquent la page et le numéro du Compte avant la prise de parole. Il lit l'art. 89 du Règlement qui stipule que : *Les amendements au budget comportant la création d'un poste ou la majoration de plus de 10% d'un poste existant ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et la CoFin se soient prononcées.*

M. le Président, p.7, *cpt. 3199.00, Frais divers*, informe que l'augmentation de CHF 9'300.00 inclut l'achat et la licence des outils électroniques pour le dépouillement du bulletin unique.

M. F. Rittmeyer (VG), p.7, *cpt. 3106.00, Communication et journal Le Corsièran et 3171.00, Evènements vie communale et associative*, au nom des Verts, remercie la Municipalité pour l'augmentation du budget de la communication et pour la vie communale /cohésion sociale.

M. T. Ribeiro (VG), p.8, *cpt. 3653.00, Subventions/soutiens culturels*, au nom de la Gauche, remercie la Municipalité pour avoir augmenté le budget de CHF 20'000.00. L'engagement avait été pris par la Municipalité au cas où le FCR n'était pas augmenté. Des projets musicaux ou théâtraux pourront être ainsi soutenus pour faire vivre la commune.

M. F. Rittmeyer (VG), informe que les Verts remercient également la Municipalité pour ces soutiens culturels.

M. J. Cherix (I), p. 10, *cpt. 3141.00, Entretien et 4233.00 location de surfaces publicitaires*, demande s'il serait possible de supprimer totalement la publicité sur le territoire communal et également ce poste qui ne rapporte rien.

M. B. Schär répond que la Municipalité ne s'est pas posé la question de la suppression de l'affichage publicitaire. Il souligne que les charges et recettes sont équilibrées. La différence provient de l'entretien des panneaux d'affichage de la commune.

M. O. Schorer (VG), p.13, *cpt. 4220.00, Revenus des capitaux patrimoine financier et cpt. 4250.00 Revenus des capitaux patrimoine administratif*, demande des explications : pour quelle raison passe-t-on de CHF 7'500.00 des revenus en 2022 à CHF 0.00 en 2023. Il souhaite une information des revenus administratifs CHF 42'000.00.

Le CC n'a pas d'objection à ce que **M. B. Demièr**e réponde à cette question financière posée par un membre de la CoFin ! Aucune somme n'est inscrite sur le budget 2023 concernant les revenus des capitaux patrimoine financier car les intérêts négatifs sur les emprunts rapportaient en 2022, contrairement à la situation actuelle. Les revenus administratifs proviennent des placements et des actions.

M. F. Rittmeyer (VG) p.17, *cpt.32, Forêts-Triage*, selon le budget 2022 du garde forestier. Il serait intéressant de pouvoir prendre connaissance de ce document. Comment la Municipalité fait-elle pour avoir des comptes presque équilibrés alors que toute exploitation forestière est malheureusement déficitaire ? Est-ce une part des subventions pour les forêts protectrices ?

M. H. Liniger précise que le bois a été racheté pour la transformation en plaquettes. Des subventions cantonales sont allouées pour les forêts protectrices. L'équilibre financier est presque atteint.

Mme F. Cork (VG) p.17, *cpt.35, Bâtiments*, retrace l'historique de l'élaboration du budget, le rôle de la Municipalité, du CC et du dépôt des amendements. Elle souhaite que la commune attaque la question du changement climatique et les Verts vont déposer 4 amendements.

Mme F. Cork, au nom des Verts, dépose l'amendement suivant :

Diminuer les charges prévues aux comptes 3120.00 « Eau et énergie » des chapitres 35006 Rue du Château bis, 35007 La Chaux, 35030 Pavillon Chaplin, 35031 Four banal, 35032 WC publics, 35034 Parkings et 35037 Parking de la Planie à, dans l'ordre, CHF 600.00, CHF 300.00, CHF 750.00, CHF 600.00, CHF 1'400.00, CHF 500.00 et CHF 475.00.

Mme F. Cork (VG) développe son amendement : elle tire des comparaisons entre les factures d'électricité des objets communaux et ceux de la vie privée, pour les wc publics de Corsier, la somme de CHF 2'800.00 est inscrite au budget. La facture pour un ménage moyen s'élève à CHF 1'200.00. D'autres exemples sont donnés.

Les Verts proposent que le chauffage et autres consommations électriques soient diminués au maximum : Chauffage, frigos et congélateurs éteints entre les locations, WC chauffés seulement si risque de gel. Un audit énergétique pourrait être réalisé pour décider des mesures concrètes à appliquer.

M. le Président relève que la CoFin n'est pas sollicitée pour se prononcer sur ces amendements et la discussion est ouverte.

M. N. Luyet (A) rétorque que l'amendement demandant de réduire le montant du budget ne va pas induire des économies d'énergie. Les factures devront être payées. Des mesures correctives sont nécessaires mais qui engendrent des investissements. Il demande de retirer l'amendement. Il serait plus judicieux de déposer un postulat. Si l'amendement est maintenu, il demande aux Conseillers de le refuser.

M. B. Schär invite le CC à refuser l'amendement. Tous les montants proposés par les Verts sont supérieurs à la facture annuelle d'électricité budgétisée par la Municipalité ; l'exemple de Château 3 bis, la facture d'électricité s'élève à CHF 302.00 et les Verts proposent de diminuer le poste de CHF 600.00. A la Chaux, la proposition est de supprimer CHF 300.00 sur une facture d'électricité inexistante, le locataire paie ses factures d'électricité.

Mme F. Cork (VG) admet ses erreurs mais maintient qu'il faut installer des minuteries dans les WC.

M. F. Rittmeyer (VG) relève que pour Château 3 bis, *cpt.3120.00 Eau et énergie*, la somme est de CHF 1'200.00.

M. B. Schär rétorque que cette somme couvre principalement l'eau avec la taxe annuelle EC et EU, plus la consommation. La facture de Romande Energie se monte à CHF 302.00. Les Verts auraient pu questionner le Municipal avant le dépôt de l'amendement.

M. F. Rittmeyer (VG) relève qu'il n'y a pas de diminution de consommation d'énergie. Il cite le frigo et le congélateur branchés alors que la salle communale n'est pas louée, Four banal chauffé. Les Verts pourraient retirer l'amendement si la Municipalité s'engage à entreprendre des mesures pour réduire la consommation d'énergie des locaux inutilisés.

M. B. Schär répond que le Four banal n'est pas chauffé et que dans les WC, le système de chauffage hors gel est fonctionnel. Il propose aux Verts de retirer leur amendement et de le transformer en postulat ou interpellation. La Municipalité est attentive aux questions énergétiques et fait en sorte de réaliser des économies.

M. R. Duchesne (VG) demande s'il serait possible pour le Budget 2024 de séparer les coûts de l'eau et de l'énergie.

Mme F. Cork (VG), suite aux discussions, retire l'amendement.

M. H. Liniger rappelle que chaque parti envoie des délégués à la CoFin. Au lieu d'étoffer les rubriques du budget, les Conseillers pourraient transmettre leurs questions à la CoFin.

M. F. Morier-Genoud (VG) p.25, *cpt.35055, Condémine 5*, souhaite connaître l'utilité de ce bâtiment. Les charges sont presque équivalentes au revenu.

M. P.-A. Debétaz répond que le rez-de-chaussée est occupé par le Service PPLS (Psychologues, Psychomotriciens, et Logopédistes en milieu Scolaire). Le 1^{er} étage est loué à Mme Juillard, ancienne concierge des bâtiments scolaires.

M. R. Genoud (A) p.23, *cpt. 3311.00 Amortissements modules scolaires*, relève que les modules scolaires ne seraient pas amortis. Aujourd'hui, *cpt. 3311.00 Amortissements PA 09/2019, 18/2021 & 08/2022*, la somme de CHF 325'000.00 représente l'amortissement annuel de l'investissement pour les modules scolaires. Cette écriture n'a aucune incidence financière sur la trésorerie de la commune.

M. B. Demierre précise qu'il n'y a pas eu de conclusion qui parlait d'amortissement puisque le montant est facturé à l'ASIC à travers les loyers qui vont être encaissés. Les encaissements se retrouvent dans les revenus CHF 413'000.00 (investissement et charges d'exploitation). L'amortissement prévu s'étale sur 10 ans.

M. O. Schorer (VG) p.27, *cpt. 3124.00 Carburant*, constate que les frais de carburant sont déjà bien élevés et ils augmentent de CHF 6'000.00, soit de 43%. Est-ce dû à l'augmentation du prix des carburants ou prévoit-on plus de déplacements ? Ne peut-on pas diminuer la consommation fossile en groupant les déplacements ou en achetant un ou deux vélos cargo ?

M. M. Ceppi répond que cette augmentation est une anticipation au futur coût de l'essence.

Mme J. Henry-Baudois (VG) p.27, *cpt 420 Aménagement du territoire*, au nom des Verts, dépose l'amendement suivant « **Plantons des arbres** » :

Ajouter une ligne dans le poste 420 « Aménagement du territoire », ligne contenant un fonds pour la plantation d'arbres, et que pour cela. Ce fonds serait alimenté par une somme de CHF 30'000.00 et par les taxes de compensation d'abattage d'arbres.

Cet amendement implique la modification des conclusions du préavis :
Le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey
-vu le préavis municipal no 13/2022
-ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

décide d'adopter le budget communal amendé 2023 présentant :

aux revenus	CHF	20'463'400.00
aux charges	CHF	20'690'900.00
d'où un excédent de charges de	CHF	227'500.00

Mme J. Henry-Baudois (VG) développe son amendement : Face à l'urgence climatique et énergétique, la plantation d'arbres est une des mesures efficaces. La Municipalité n'a planté aucun arbre en zone construite et de plus, elle en a fait couper. Il faut des actions. Cela coûte cher, le prix d'un arbre de 30 ans d'âge s'élève de CHF 5'000.00 à CHF 10'000.00. Il faut compter CHF 20'000.00 supplémentaires si l'on doit aménager une fosse et déplacer des canalisations. On peut dépenser des millions pour les routes, l'urgence est dans la biodiversité. A Lausanne, depuis 2021, 1400 arbres ont été plantés.

Quel est le pourcentage de canopée des zones urbaines de notre commune ?

M. le Président passe la parole au rapporteur de la CoFin car un poste est créé.

M. P. Groux (C) au nom de la CoFin, souhaite que les amendements soient transmis à l'avance afin de ne pas délibérer dans l'urgence. Le dernier amendement est arrivé le jour de la séance du CC à 16h46 ! La CoFin s'est réunie à 19h30. La CoFin regrette la manière, soit, d'inscrire un montant, sans autre détail.

Le vote de la CoFin : **2 avis favorables, 1 avis contraire et 2 abstentions.**

M. M. Ceppi, contrairement à ce qui est affirmé dans l'amendement, 18 plantations compensatoires, 63 plantations nouvelles et 4 autres plantations compensatoires ont été effectuées. La Municipalité demande de refuser l'amendement.

Mme F. Cork (VG) relève que les communications municipales devraient comporter ces informations concernant l'arborisation du territoire communal.

Mme J. Henry-Baudois (VG) imagine que ces arbres ont été plantés dans le Parc Chaplin. Ce que confirme **M. M. Ceppi**. L'amendement précise que les arbres doivent être plantés dans les zones construites. Les prix pour les achats d'arbres ont été évoqués dans le développement de l'amendement.

Mme M. Meier (C) soutient l'amendement malgré tout ce qui a été formulé à Corsier au sujet de la difficulté que représente la plantation d'arbres (emplacement sur les trottoirs, passage des poussettes et présence de canalisations). D'autres villes le font et pourquoi pas Corsier ? C'est un investissement pour un futur durable et viable. Il faut reconnaître les emplacements possibles et travailler avec les services industriels. Elle invite la Municipalité à procéder comme pour le projet « Parcours santé ». Un groupe de personnes motivées par le sujet avec la présence d'un Municipal a abouti à un bon résultat. Une collaboration avec **M. N. Grangier** pourrait être envisagée. Il n'est pas nécessaire d'attendre le Plan Climat pour mettre en route ce projet.

M. J. Cherix (I) informe que Vevey a modifié son Règlement communal par rapport aux arbres : un arbre abattu est remplacé par un ou plusieurs nouveaux arbres. Le Règlement communal de Corsier pourrait être également modifié.

M. M. Ceppi propose de nommer une Commission pour la plantation d'arbres avec les conseils de professionnels. Il propose que l'amendement soit retiré ; un préavis pourrait être déposé car la somme devrait être conséquente.

M. F. Rittmeyer (VG) relève que l'amendement permettra à la Municipalité de concrétiser la plantation d'arbres âgés d'une dizaine d'années. Il est favorable à la création d'un groupe de travail.

La parole n'est plus demandée et **M. le Président** soumet au vote l'amendement déposé par les Verts « **Plantons des arbres** » cf. p. 13.

L'amendement est accepté par 24 oui (17 non et 9 abstentions).

M. F. Rittmeyer (VG) p.27, *cpt. 4313.20 Taxe compensatoire abattage arbres*, s'étonne du faible revenu, soit CHF 1'000.00, par rapport à la valeur d'un arbre. Il s'agirait de modifier le Règlement pour augmenter la taxe d'abattage. Les Règlements sont-ils de la compétence du CC. Comment procéder ?

M. B. Schär informe que chaque Conseiller peut faire une proposition de modification du Règlement mais dans les compétences attribuées au CC. La somme inscrite de CHF 1'000.00 est le résultat de la politique restrictive de la Municipalité face à l'abattage des arbres. Prioritairement, les plantations compensatoires sont demandées.

M. F. Rittmeyer (VG) propose de déposer une motion lors de la séance de mars 2023. Il souhaite que le CC oublie le terme de plantation compensatoire. Un petit arbre planté ne compensera jamais l'abattage d'un vieil arbre.

M. B. Schär précise que le Règlement du CC et le Règlement concernant l'abattage des arbres peuvent être consultés sur le site de la commune.

M. F. Coppex (C) rappelle que l'avant-dernier rapport de la CoGest traite de la gestion du parc arborisé de la commune.

Mme M. Meier (C) informe que le Canton de Vaud est en train de revoir le Règlement sur la gestion des parcs arborés. Cela aura des incidences sur les Règlements communaux.

M. le Président se réfère au Règlement communal : « Le projet de règlement ou de décision du CC est un texte complètement rédigé par l'auteur de la proposition. Le projet de règlement ou de décision proposé ne peut porter que sur une compétence du CC. La Municipalité est obligée de rédiger un préavis sur le projet de règlement ou de décision proposé. La Municipalité peut accompagner celui-ci d'un contre-projet ».

M. O. Schorer (VG) p. 28, *cpt. 432 Eclairage public*, au nom des Verts, dépose l'amendement suivant : « **Eclairage, moins et plus d'efficacité** »

Diminuer les charges prévues au compte 3123.00 « Energie » du chapitre « 431 éclairage public » en les faisant passer de CHF 36'500.00 à CHF 27'000.00 et augmenter les charges prévues au compte 3143.01 « Extension et amélioration » du même chapitre 431 « Eclairage public » en les faisant passer de CHF 30'000.00 à CHF 39'500.00.

M. O. Schorer (VG) développe l'amendement : Le thème d'une potentielle pénurie d'électricité revient fréquemment dans les médias et incite à l'économie. Certaines communes ont annoncé l'extinction d'une partie de l'éclairage public de 23h00 à 05h00. Cela est également bon pour la biodiversité. Les Verts pensaient que les répercussions d'économie d'électricité se verraient dans le budget 2023. Une augmentation de 35% est constatée (CHF 27'000.00 à CHF 36'500.00). Le prix de l'électricité augmentera mais les Verts demandent à la Municipalité une démarche plus proactive en matière d'économie d'électricité et dans ce cas, d'éclairage public. Si le budget est réduit, cela forcera à réaliser

des économies. Pour aider à la transition vers un éclairage moins gourmand en électricité, le poste « Extension et amélioration » serait augmenté de CHF 9'500.00.

M. le Président donne la parole au rapporteur de la CoFin.

M. P. Groux (C) relève que la commune a entrepris des actions, telles que l'extinction des lampadaires sur la route de Fenil, le soir venu. Les lampes à mercure vont toutes être remplacées par le LED

Le vote de la CoFin : **1 avis favorable, 2 avis contraires et 2 abstentions.**

M. Ch. Kaelin précise qu'il faudra investir de l'argent afin de réaliser des économies. Ce n'est pas la bonne méthode d'amputer le budget. L'éclairage public en Suisse représente 0,7% de la consommation globale de l'électricité. Le Plan éclairage est en révision par Romande Energie. Il y a 437 points lumineux sur le territoire communal dont 6% à mercure et 40% en LED, les changements vont se poursuivre. Il propose de refuser l'amendement.

M. F. Rittmeyer (VG) relève que la Municipalité fait des efforts mais ne constate aucune baisse de consommation d'énergie. Faudrait-il transformer cet amendement en laissant la somme pour l'Energie et rajouter CHF 10'000.00 à l'extension et amélioration ? La Municipalité soutiendrait-elle cet amendement avec ces modifications ?

M. H. Liniger est perplexe. **M. O. Schorer** (VG) est membre de la CoFin qui a accepté, à l'unanimité, le Budget communal 2023. Il souhaite des explications sur le fait que **M. O. Schorer** propose des amendements au CC.

M. O. Schorer (VG) relève que la CoFin émet un avis négatif sur l'amendement.

M. H. Liniger parle du préavis no 13/2023, Budget communal. Pourquoi le Budget communal a-t-il été accepté par l'ensemble de la CoFin et maintenant, il est remis en question par **M. O. Schorer**, membre de ladite Commission.

M. O. Schorer (VG) pense que les amendements doivent être proposés à tout le CC et non qu'à la CoFin.

M. H. Liniger informe que le membre de la CoFin peut rédiger un rapport de minorité au sein de la CoFin.

Mme la Syndique explique que la Municipalité a estimé le coût de l'énergie qu'il faudra payer l'année prochaine. Si des modifications d'horaire devaient être apportées au niveau des luminaires, il faudrait négocier avec Romande Energie et cela coûterait une fortune. Un préavis devrait être présenté au CC. La somme proposée de CHF 10'000.00 pour améliorer l'éclairage public est insuffisante. Elle demande au CC de refuser l'amendement.

M. N. Luyet (A) rappelle, à nouveau, que modifier un chiffre sur un budget n'engendre pas d'économie. Il invite les Verts à retirer cet amendement et à venir avec un postulat en 2023.

Mme J. Henry-Baudois (VG) s'étonne des propos de **M. H. Liniger** ; si un membre de la CoFin accepte le Budget communal, il n'a plus le droit de déposer un amendement.

M. le Président reprendra cette discussion ultérieurement et demande aux Verts s'ils maintiennent leur amendement.

M. O. Schorer répond par l'affirmative.

La parole n'est plus demandée et **M. le Président** soumet au vote l'amendement déposé par les Verts « **Eclairage, moins et plus d'efficacité** »

L'amendement est refusé par 32 non (10 oui et 7 abstentions).

M. B. Bigler (VG) p. 29, *cpt. 441 Arrêts de bus*, au nom des Verts, dépose l'amendement suivant : « **Des couverts pour les vélos** »

Augmenter les charges prévues au compte 3141.00 « Entretien » du chapitre 441 « Arrêts de bus » en passant de CHF 12'000.00 à CHF 22'000.00.

M. B. Bigler (VG) développe l'amendement : La voiture a été favorisée depuis son invention jusqu'à nos jours. Il faut promouvoir la mobilité douce. Des moyens concrets doivent être mis à disposition des citoyens afin de baisser leur empreinte carbone. Les Verts saluent l'introduction du montant de CHF 10'000.00 pour l'aménagement de système de fixation de vélos aux arrêts de bus. Un abri couvert offrirait davantage de protection pour les vélos et leurs propriétaires. Les Verts proposent d'augmenter de CHF 10'000.00 le compte 441 pour installer un abri pour les vélos.

M. le Président donne la parole au rapporteur de la CoFin.

M. P. Groux (C), suite à la remarque de **M. H. Liniger**, explique : Lorsqu'une Commission accepte un préavis à l'unanimité et que devant le CC un de ces membres dépose un amendement, la situation devient ambiguë. La possibilité existe de rédiger un rapport de minorité. Il propose aux Verts de choisir un autre membre que celui de la CoFin pour déposer les amendements.

Le vote de la Cofin concernant les couverts pour les vélos : **1 avis favorable et 4 avis contraires.**

M. P.-A. Debétaz informe que le prix d'un abri pour 6 vélos s'élève à CHF 11'200.00 sans compter le socle. Il faut réaliser une étude plus poussée concernant l'emplacement, les autorisations, etc...

M. N. Luyet (A) ne voit pas le bénéfice à protéger les vélos de la pluie. Il constate que les abris de bus ne sont pas tous couverts pour les usagers. L'accent devrait être mis sur la protection des usagers. L'amendement n'est pas assez précis, aucune information vers quel arrêt cet abri serait construit, ni combien de cyclistes l'utiliseraient. Il serait plus judicieux de déposer un postulat. Il demande aux Verts de retirer leur amendement. Si l'amendement est maintenu, il demande au CC de le refuser.

M. F. Coppex (C), engagé pour la durabilité et pour la mobilité douce est dubitatif concernant cet amendement. Le montant de CHF 10'000.00 n'est pas suffisant. Comment ce montant a-t-il été calculé ? La crainte est qu'en validant ce montant, cela devienne un prétexte pour dire « il a été fait ce qu'il faut pour la mobilité douce ».

Il y a une étude à faire pour la mobilité douce au sein de la commune et répertorier tous les lieux où des abris vélos seraient opportuns. En plus de réfléchir aux aménagements cyclables et à la sécurité, il est important de revoir la gestion du trafic, les sens uniques, la végétalisation des voies urbaines.

A ce sujet, il propose au CC de s'intéresser aux inspirantes initiatives « Climat urbain » du groupe actif-traffic qui allie mobilité douce, sécurité, lutte contre les îlots de chaleur et qualité de vie. Hélas bien loin de ce qui a été réalisé sur la place du Temple et la rue du Château.

Au budget, CHF 30'000.00 sont à disposition pour la mobilité dans le cadre du développement durable. Montant à utiliser à bon escient.

M. F. Rittmeyer (VG) constate qu'il est désagréable d'utiliser un vélo mouillé et de se préparer sous la pluie. Il faut des abris sécurisés afin de retrouver son vélo. Il est conscient qu'il faut une étude. Ces CHF 10'000.00 sont là pour forcer un premier pas.

La parole n'est plus demandée et **M. le Président** soumet au vote l'amendement déposé par les Verts « **Des couverts pour les vélos** »

L'amendement est refusé par 34 non (9 oui et 6 abstentions).

M. E. Bürki (VG) p.31, *cpt 3188.03 Déchets de voirie* s'informe sur ce qui est induit dans le montant qui s'élève à CHF 11'000.00 et au *cpt. 3144 Entretien du réseau EC*, demande si les canalisations pourront contenir les importantes précipitations générées par le dérèglement climatique.

M. M. Ceppi répond que cette somme correspond au ramassage par la voirie des poubelles et autres déchets abandonnés sur la voie publique.

M. Ch. Kaelin informe que, chaque année, les canalisations d'EC et d'EU bénéficient d'un programme annuel de contrôle ou de curage. Le montant de CHF 26'000.00 vient d'être adjugé pour les travaux d'entretien.

Un nouveau quartier a été construit à Jongny. Une conduite d'EC va être agrandie sur la route Jongny - Vevey. Cela impactera légèrement la Commune de Corsier, à la limite territoriale.

M. Ch. Borloz (A) p.33, *cpt. 3811.03 Attribution au fonds de réserve EC CHF 54'600.00* demande pourquoi cette somme est-elle mise au budget ?

M. B. Schär répond que les comptes des EC et EU doivent être égalisés. Le solde de CHF 54'600.00 est affecté au fonds de réserve. Cela signifie que le budget 2023 prévoit un petit bénéfice.

M. E. Bürki (VG) p.33 *cpt. 4811.00 Financement par l'impôt (EC)*, demande pourquoi cette somme de CHF 165'500.00 n'est pas prise en charge par l'impôt.

Mme la Syndique répond que les Comptes des EC et des EU sont un compte affecté.

M. N. Luyet (A) p.35 *cpt. 4522.00 Participation de la commune de Corseaux Temple*, demande quelle est la clé de la répartition entre Corsier et Corseaux.

M. B. Schär répond que la répartition entre Corseaux et Corsier est de 50/50 pour le Temple. Le loyer de la Salle de Paroisse, CHF 2'000.00 est à la charge de Corsier.

M. R. Genoud (A) en réponse à la question de **M. E. Bürki**, informe que la somme de CHF 165'000.00 est un mouvement interne pour équilibrer le compte, *cpt.3811.00 Attribution au Réseau d'égoûts et cpt. 4811.00 Financement par l'impôt (EC)*. Cela n'a aucune répercussion financière.

M. D. Chenevard (A) p.37 *cpt. 3521.00 Engagement d'un ASP*, au nom de l'Alliance dépose l'amendement suivant : « **Engagement ASP** ».

Renommer le point 3521.00 du budget communal 2021 « Engagement de patrouilleurs scolaires » de supprimer les produits de CHF 10'000.00 et d'abaisser les charges à CHF 20'000.00.

M. D. Chenevard (A) développe l'amendement :

Il est prévu l'engagement d'un Assistant de Police (ASP) pour un montant de CHF 30'000.00 pour sécuriser le trafic aux abords de l'école, verbaliser les voitures ventouses du parking notamment à cause des pendulaires qui se rendent à Vevey et qui stationnent leur véhicule en périphérie. L'engagement d'un ASP a déjà été refusé par deux fois par le CC.

Renseignement pris auprès de Mme Borloz, ancienne présidente de l'ASR, les assistants de Police n'ont pas pour mission d'effectuer de la prévention car ils ne sont pas formés pour cette tâche. Ce n'est pas la présence d'un ASP qui diminuera le flux de trafic de véhicules à la sortie de l'école.

Le point 3521.00 du budget prévoit une charge de CHF 30'000.00, pour un produit de CHF 10'000.00, soit une charge effective de CHF 20'000.00.

L'amendement propose de supprimer l'horodateur au parking de la Planie et de remettre en place un système avec disque pour une durée de maximum 3 heures, libre de 18h00 à 08h00. Ce changement permettra aux agents de police de verbaliser les contrevenants, ce qu'ils ne peuvent pas faire à ce jour, puisqu'ils ne disposent pas de l'appareil adéquat, dont l'usage est réservé à l'ASP. Un parking libre de taxes rendra les commerces et restaurants du village plus attractifs.

Afin d'avoir une démarche préventive, CHF 20'000.00 seront consacrés à l'engagement de patrouilleurs scolaires.

M. le Président donne la parole au rapporteur de la CoFin.

M. P. Groux (C) relève que la CoFin s'inquiète de l'avenir de l'horodateur, sera-t-il revendu ? A quelle fréquence les contrôles du parking la Planie seront-ils faits par Police Riviera ? La CoFin a accepté le budget 2023 et ne va pas se contredire.

Le vote de la CoFin concernant l'amendement « Engagement ASP » : 1 avis favorable et 4 avis contraires.

M. Ch. Kaelin précise que la situation des ASP a évolué dès le moment où ils ont rejoint le corps de police. L'objectif de l'ASR est de donner des tâches plus larges aux ASP.

Certains citoyens paient un macaron pour pouvoir se parquer. Des automobilistes extérieurs à Corsier viennent à la Planie car ils savent qu'il n'y a pas de contrôle. La Municipalité propose l'engagement d'un ASP pour corriger cet état de fait.

Le prix pour une journée de parcage est de CHF 6.00, ce qui est raisonnable. L'ASP assumera la surveillance des espaces publics, des alentours de l'école et renseignera la population. Il n'y aura pas de quota pour les amendes. La Municipalité choisira les activités de l'ASP. Pour toutes ces raisons, la Municipalité demande au CC de refuser cet amendement.

M. C. Desmet informe, qu'en cas d'acceptation de l'amendement, il faudra supprimer les recettes de l'horodateur CHF 31'500.00 au budget 2023 et réduire celles des macarons CHF 40'100.00. S'il n'y a plus de contrôle, les citoyens ne vont plus acheter de macaron. Il n'est pas normal que les utilisateurs d'autres communes ne paient pas le parking.

Mme A. Volet (A) constate que le poste de l'ASP coûtera CHF 30'000.00. Combien d'heures hebdomadaires cela représente-t-il ?

M. le Président informe que c'est un poste à 25%, comme écrit en p.37.

Mme A. Volet (A) relève que ce poste avait été refusé l'année dernière. Le projet revient avec la justification de l'ouverture de la garderie. Avec toutes les activités énumérées que l'ASP devrait faire, elle doute que la sécurité aux abords des écoles soit assurée.

M. F. Rittmeyer (VG) constate que les espaces disponibles deviennent critiques. La voiture prend trop de place. Il trouve normal que chacun paie sa place de parc. Il remercie la Municipalité pour l'engagement d'un ASP. Pour éviter un conflit d'intérêt, il propose que tous

les Conseillers qui utilisent des places de parc gratuites ne se prononcent pas lors du vote de l'amendement.

M. B. Schär informe que, avec l'engagement d'un ASP, des revenus de CHF 10'000.00 seront perçus au profit de la caisse communale. Les amendes infligées par Police Riviera vont dans la caisse de l'ASR. Le retour au disque bleu engendrera une augmentation du trafic avec les automobilistes qui changeront de place au terme des 3 heures. Avec le maintien de l'horodateur, les gens défilent et c'est intéressant pour le commerce. Il est notoire qu'il n'y a pas de contrôle à Corsier. Le matin, beaucoup d'automobilistes se parquent et repartent le soir, sans rien payer. Cette situation est inéquitable vis-à-vis des citoyens qui payent des places de parc ou le macaron. Un 25% représente un peu plus de 2 demi-journées. Le contrôle sera aléatoire en fonction des jours irréguliers de travail de l'ASP. Aux abords des écoles, les conducteurs font plus attention lorsqu'ils voient un ASP. Il encourage le CC à accepter le poste d'ASP.

Mme J. Henry-Baudois (VG), à titre personnel, dépose l'amendement suivant :

Suppression des postes 3521.00 et 4399.00 correspondant à l'engagement d'un ASP et par voie de conséquence de changer le résultat comptable en l'améliorant de CHF 20'000.00.

Mme J. Henry-Baudois (VG) développe l'amendement :

Le poste d'engagement d'un ASP a été refusé 2 fois par le CC, budget 2019 et budget 2022. La manœuvre est irritante et ne respecte pas la volonté exprimée deux fois par le CC. Le budget de Police Riviera augmente déjà de CHF 26'000.00 et atteint la somme vertigineuse de CHF 540'000.00. L'augmentation du budget Police de CHF 30'000.00 tente de modifier une situation qui manifestement convient aux Corsiérans. Elle relève qu'il y a toujours des places disponibles à la Planie.

Mme A. Rouge précise que les prestations de l'ASR sont les mêmes pour toutes les communes. L'engagement d'un ASP est une prestation supplémentaire demandée par la commune. Vevey, La Tour-de-Peilz, Blonay-St-Légier, Montreux et Corseaux ont engagé un ASP. Elle cite les prestations définies par la commune de Corseaux : contrôle du stationnement, protection routière, surveillances des parcs et promenades, assistance visible sur le chemin de l'école et à proximité des bâtiments scolaires. L'ASP aura un pouvoir que n'auront pas les patrouilleurs, ceux-ci sont présents à un seul point fixe.

Mme A. Volet (A) relève que les patrouilleurs scolaires sont là tous les jours à chaque sortie d'école contrairement à l'ASP qui n'assumera pas de suivi.

Mme J. Henry-Baudois (C) précise qu'elle est contre un parking limité à 3 heures.

M. C. Desmet, en cas d'acceptation de l'amendement de l'Alliance, rappelle qu'il faut supprimer les recettes de l'horodateur CHF 31'500.00 et les amendes CHF 10'000.00.

M. D. Chenevard (A) rebondit sur les propos des Municipaux, il entend les mots, recettes, amender les automobilistes, bien avant de parler de sécurité aux abords des écoles. Il estime que les personnes qui se rendent à Vevey n'ont pas à se parquer à Corsier. La mise en place du disque bleu 3 heures, profite aux gens qui viennent et restent au village.

M. F. Rittmeyer (VG) ne voit pas comment, à travers le budget, l'horodateur pourrait être supprimé. La discussion portant sur l'engagement d'un ASP.

M. D. Chenevard (A) informe que l'Alliance retire son amendement si celui de **Mme J. Henry-Baudois** est accepté.

La parole n'est plus demandée et **M. le Président** soumet au vote l'amendement déposé par **Mme J. Henry-Baudois « Suppression du poste de l'ASP »**

L'amendement est refusé par 27 non (17 oui et 3 abstentions).

M. le Président précise qu'il faudrait que l'Alliance modifie son amendement en supprimant les recettes de l'horodateur et des amendes. Vu l'heure tardive, il propose d'aller de l'avant.

M. T. Ribeiro (VG) informe que l'amendement est recevable. Il n'est pas cohérent et il faut le refuser car il n'a pas été suffisamment élaboré.

M. le Président soumet au vote l'amendement déposé par l'Alliance « **Engagement ASP** ».

L'amendement est refusé à la majorité (8 oui et 6 abstentions).

M. T. Ribeiro (VG), au nom de la Gauche, p.41 *cpt.3655.13 Subvention La Tourmaline*, voulait déposer un amendement. L'intervention tient sur 2 pages et vu l'heure tardive, la gauche renonce. C'est la responsabilité des membres du CC de savoir quand il est temps de transmettre directement des questions à la Municipalité ou de prendre du temps juste pour avoir une note au PV. Certains prennent beaucoup de place et laissent peu d'instantanés aux autres groupes pour s'exprimer. **M. le Président** devra impérativement régler ces problèmes pour que les séances se déroulent bien, car ce soir, ce n'est pas le cas. **M. T. Ribeiro** transmettra le texte à la Municipalité et aux Chefs de groupe. Merci à eux de relayer.

M. F. Morier-Genoud (VG) propose d'augmenter ce poste plutôt que de le supprimer car il manque des places d'accueil pour les enfants.

M. T. Ribeiro (VG), suite aux propos de **M. F. Morier-Genoud**, au sujet de la Tourmaline, donne tout de même lecture de l'intervention : retrait amendement Tourmaline. L'amendement prévu portait sur la suppression du montant de CHF 2000.00 au profit de la Tourmaline. Une levée de boucliers a été déclenchée suite à l'amendement qui a été retiré. La philosophie Steiner-Waldorf créée par Rudolf Steiner il y a une centaine d'années surfe sur la vague de la pédagogie bienveillante, créativité chez l'enfant, retour à la nature. Ce courant ésotérique et philosophique se nomme l'anthroposophie. Il a bonne presse en Suisse. La doctrine constitue également une pseudo-science où elle réfute les progrès, la recherche et la méthode scientifique pour élaborer ses fondements. En France, la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires a mis en garde à plusieurs reprises dans son rapport d'activités (2021) le risque de dérives sectaires de ce mouvement. Elle recommande aux parents d'être attentifs.

La Tourmaline s'appuie sur les méthodes pédagogiques Steiner. Les Conseillers sont invités à se rendre sur son site et à découvrir les activités pratiquées et le parcours de l'équipe éducative et pédagogique. Questions à la Municipalité :

-Est-ce que la Municipalité reçoit un rapport d'activités de la Tourmaline et de l'Aventurine ? Comment est utilisée sa subvention ?

-Est-ce que la Municipalité peut demander à la Tourmaline de retirer la phrase suivante de son site web : « la Tourmaline ne reçoit pas de subvention de l'Etat » alors même qu'elle reçoit de l'argent de la part de la Commune ?

-La Municipalité peut-elle expliquer les raisons d'un don à une fondation privée ? Est-ce que les autres structures d'accueil privées sur la commune reçoivent également un don équivalent ?

-L'accueil s'étalant de 8h00 à 12h00 ne permet pas aux parents d'exercer une activité lucrative à un pourcentage important et ne pratique pas une tarification liée au revenu des parents. L'accès à cet espace est réservé à une partie de la population privilégiée. Au vu de

ces éléments, quelles sont les justifications pour l'octroi des deniers publics à la Tourmaline ?

Mme M. Roth (VG) comprend les soucis de la Gauche d'une éventuelle dérive qui peut être possible dans toute structure privée, publique ou religieuse. Beaucoup de parents à Corsier ont confié leurs enfants aux structures « La Tourmaline » ou à « L'Aventurine » aux Monts-de-Corsier depuis de nombreuses années. Ils ont confirmé qu'il n'y avait aucun prosélytisme concernant les vaccins ou autres. Cette structure est soutenue par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, surveillée chaque année par l'Office de l'Accueil de jour des enfants et par la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire). Elle est en contact avec le réseau LAC. **Mme M. Roth** (VG) propose de ne pas suivre les propos de la Gauche qui sont alarmants.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-d'adopter le budget communal 2023 amendé présentant :

aux revenus	CHF	20'463'400.00
aux dépenses	CHF	20'690'900.00
d'où un excédent de dépenses de	CHF	227'500.00

Le préavis municipal no 13/2022 dont le budget 2023 a été amendé est accepté à une large majorité (4 abstentions).

11. Rapport no 03/2022 – Réponse au postulat concernant le refus de permis de construire d'une antenne 5G

Comme signalé dans le rapport de la Commission ad hoc, **M. le Président** relève qu'une regrettable erreur a été commise et a conduit à l'éviction de deux membres pour des motifs qui se sont avérés injustifiés. Madame la Syndique et les membres de la Commission ad hoc ont présenté leurs excuses. Malgré une frustration légitime, **M. le Président** remercie le pragmatisme dont le groupe des Verts a fait preuve en arrêtant la démarche d'ajournement du traitement de cet objet. Il faut garder une ligne directrice dans la discussion pour consacrer l'énergie à la réponse municipale plus qu'aux erreurs en amont de la rédaction du rapport.

M. le Président rappelle que, la composition des Commissions est de la compétence du CC. La notion de conflit d'intérêt n'entre en vigueur que si un intérêt personnel et direct est démontré.

M. D. Chenevard (A) lit le rapport de la Commission ad hoc qui, à l'unanimité, accepte le Rapport no 03/2022.

M. F. Rittmeyer (VG) précise que les Verts ne peuvent pas laisser passer ce rapport. Soit la Municipalité fait opposition et l'opérateur doit engager une procédure ou soit elle délivre le permis de construire et des oppositions seront déposées, ce qui engendrera également des coûts pour la commune. **M. F. Rittmeyer** (VG) relève que **M. D. Chenevard** (A) est à côté de la plaque ainsi que la Commission. **M. F. Rittmeyer** (VG), cite l'exemple de la commune d'Ostermundigen. Le Tribunal cantonal et le Tribunal Fédéral ont donné raison à cette commune. Les juges ont reconnu l'atteinte à la santé par la pose d'une antenne 5G. Il est possible d'amener d'autres arguments que l'esthétique. Le Règlement communal peut être modifié pour protéger la population.

M. F. Rittmeyer (VG) estime que la Commission ad hoc est illégale, il propose aux membres du CC de refuser la réponse municipale.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat « Refus du permis de construire pour l'antenne 5G du Sentier de la Condémine 20 ».

Le rapport no 03/2022 est accepté par 26 oui (16 non et 5 abstentions)

12. **Postulat - Incitation en faveur des propriétaires immobiliers privés à entreprendre des rénovations de bâtiments en commençant par l'établissement d'un CECB**

Le postulat déposé par la majorité de la Concorde se trouve en annexe à la fin du PV.

Mme M. Meier (C) lit le postulat.

M. T. Ribeiro (VG) quitte la séance.

M. F. Rittmeyer (VG) informe que les Verts soutiennent le postulat.

La parole n'est plus demandée.

Les Conseillers, à l'unanimité, refusent la création d'une Commission chargée de préavisier sur la prise en considération du postulat et renvoi à la Municipalité.

M. le Président soumet au vote la prise en considération du postulat.

La prise en considération du postulat est acceptée à une large majorité

13. **Postulat – Face à la hausse du coût de la vie, quelles mesures pour aider et soutenir la population ?**

Le postulat déposé par la Gauche se trouve en annexe à la fin du PV.

Mme M. Marquis (VG) lit le postulat.

M. C. Desmet avait prévu une réponse sur 2 pages. Il cite quelques points. La Municipalité dispose d'un fonds social ainsi que du fonds Helms-Vermann pour aider les personnes les plus vulnérables. Il rappelle que l'Action sociale est de compétence cantonale. La Commune n'a pas du tout accès à la situation financière de sa population, données confidentielles. Il souhaitait expliquer la fonction des Agences d'Assurances Sociales (AAS). Si le postulat est accepté, ce sera des éléments de réponse. Si le postulat est refusé, les informations seront mises dans les communications municipales. Il est important de connaître les aides communales et cantonales qui sont à disposition des personnes en difficulté.

M. F. Rittmeyer (VG) informe que les Verts soutiennent le postulat.

La parole n'est plus demandée.

Les Conseillers, à l'unanimité, refusent la création d'une Commission chargée de préavisier sur la prise en considération du postulat et renvoi à la Municipalité.

M. le Président soumet au vote la prise en considération du postulat.

***La prise en considération du postulat est acceptée par 29 oui
(12 non et 5 abstentions)***

14. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

-Mme V. Deparis (C), déléguée à l'ASICC, informe que les séances se sont tenues les 29 septembre et 23 novembre 2022.

En 2022, l'ASICC a connu une évolution importante avec l'intégration de l'accueil préscolaire suite à la sortie du Réseau REVE.

Depuis le 1^{er} avril 2022, un secrétariat général a été mis en place pour assurer la gestion des différentes activités de l'ASICC, y compris l'ensemble du personnel des structures préscolaires et de Ondîne dès le début 2023. Une séance d'information additionnelle a été demandée par les Conseillers Intercommunaux. Cette séance a eu lieu le 1^{er} juin 2022 et a permis d'expliquer les évolutions récentes du personnel et de la structure de l'ASICC.

Les points forts et réalisations de l'ASICC, sont transmis par le biais d'une communication écrite aux Conseillers Intercommunaux.

Le nombre de séances de l'ASICC est de 4 par année.

Lors de la séance du 29 septembre 2022, le budget 2023 de l'ASICC a été voté. Il se monte à CHF 8'651'074.00. Les charges nettes augmentent d'environ CHF 465'664.00.

L'augmentation du budget est expliquée par plusieurs éléments : la mise en place d'un secrétariat général pour l'administration des différentes activités de l'ASICC et la gestion du personnel ; l'augmentation significative du nombre d'élèves à la rentrée 2022-2023 (+6,6%, soit environ 70 élèves) ; l'augmentation du nombre d'enfants accueillis à Ondîne, les charges d'exploitation des pavillons provisoires. Pour la première fois, il y a une liste d'attente à Jongny.

De nombreux recrutements ont été réalisés en 2022 ou sont encore en cours :

.Une secrétaire générale, Mme Latha Heiniger, en poste depuis avril 2022

.Un responsable RH et finances, M, Tiago Guerreiro

.Une directrice pour la structure préscolaire de Corsier, ainsi que l'ensemble du personnel

-Actuellement, un poste de collaborateur administratif à 70% est en cours de recrutement

Les pavillons provisoires accueillant une structure préscolaire à Corsier et des salles de classe ouvriront en janvier 2023, portant ainsi le nombre de places à 2x44 pour l'accueil préscolaire pour les communes du Cercle (44 places à la garderie des Ecureuils et 44 places à Corsier).

Dès le 1^{er} janvier 2023, l'ensemble des effectifs d'Ondîne, Egzeko et de l'accueil préscolaire est intégré à l'ASICC

Du côté des Conseillers Intercommunaux, un postulat a été déposé par le Conseil Intercommunal pour demander au Comité de Direction d'étudier la mise en place d'un accueil pendant les vacances scolaires.

-M. P. Marrello (C) formule un vœu. Il a constaté que, depuis 2 ans, les gravillons ont été remplacés par le sel sur les routes secondaires des Monts-de-Corsier. Les routes sont devenues blanches et il déplore la quantité de sel répandue à proximité des zones de source. C'est également contre-indiqué pour les pattes des animaux. Il souhaite un retour au gravillon pour les routes secondaires des Monts-de-Corsier.

-Mme C. Cristalli (VG) émet un vœu. Mmes Roth, C. Cristalli et M. O. Schorer souhaitent revenir sur certains points qui les ont heurtés concernant le travail réalisé depuis le début de la nouvelle législature.

1)Concernant le préavis de l'éco-point, il n'était pas correct de ne pas citer l'abattage des arbres dans le préavis. Ce fait a été découvert au hasard d'une question. Ils ne croient pas à un oubli de la part des rédacteurs du préavis.

2)Concernant la Commission ad hoc qui s'est réunie pour la 5G, 2 membres ont été exclus par la Municipalité sous le prétexte d'un conflit d'intérêt qui n'existait pas. Cette exclusion était abusive. La définition du conflit d'intérêt est simple et énoncée par le Règlement. Ils regrettent que la Commission ne se soit pas de nouveau réunie au complet. Ce déroulement est illégal.

3) L'année dernière pour le préavis des modules scolaires provisoires, une heure avant la séance du CC, certains Municipaux ont tenté d'empêcher le dépôt d'un amendement au préavis. Amendement au départ souhaité par la majorité du CC et qui avait fait consensus auprès des 3 partis politiques. Ces faits entament à grand regret la confiance qu'ils avaient envers la Municipalité et la manière de travailler avec les Conseillers. Ils espèrent que l'année prochaine verra un changement dans un temps d'écoute, de clarté et d'ouverture dans une nouvelle façon de faire.

Mme C. Stucki (C) rétorque que tout le monde peut faire des erreurs. Le cas a été expliqué et la Commission ad hoc a travaillé correctement. Elle estime que l'affaire est terminée et que l'on ne doit pas revenir sur cet épisode.

-Mme M. Soltermann (C) donne un compte-rendu de la rencontre organisée par la Concorde avec les habitants de Corsier « Sud ». Le 26 septembre 2022, une ambiance sympathique régnait sur la place derrière chez Obrist grâce à l'orchestre « Brandless Blues Band ». Des remerciements sont adressés aux musiciens MM. A. Decurtins et M. Werffeli. Une huitantaine de personnes ont apprécié le stand de boissons et les divers en-cas. Les comptes ont été équilibrés. Les gens ont pu s'exprimer sur la vie communale. A part un problème de poubelles au Chemin Vert 5, les propositions font déjà partie des divers projets de la commune. La Concorde présentera des projets au CC.

-M. F. Rittmeyer (VG) informe que les Verts avaient préparé 3 interpellations/vœux. Vu l'heure tardive, ces sujets ne seront pas présentés. Il faudrait davantage de séances. Les sujets suivants seront traités au mois de mars :

1) Création d'un Fonds pour le climat 2) Economie de CO₂ 3) Antenne 5 G (texte envoyé à la Municipalité).

M. F. Rittmeyer (VG) remercie la Municipalité pour les obstacles qui empêchent les voitures de se croiser sur le Pont de Fenil. C'est la meilleure solution pour protéger les cyclistes et les piétons.

-Mme L. Khouri Dagher (C) s'interroge sur la légalité de la procédure du préavis no 06/2022, éco-point. Il n'est nullement signalé l'abattage d'arbres dans la FAO.

M. C. Desmet répond que l'abattage a été fait dans le cadre des travaux de réfection des canalisations le long du collège. La demande d'abattage a été également mise à l'enquête.

-Mme M. Soltermann (C) émet le vœu que le bus 212 descende jusqu'à la Place du Marché de Vevey.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** rappelle la prochaine séance, le 27 mars 2022 et clôt la séance à 23.58. Il souhaite une Bonne Année 2023 à toute l'assemblée.

Au nom du Conseil communal

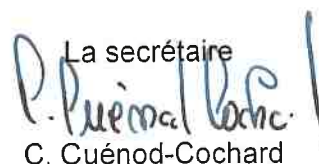
Le Président



N. Rod



La secrétaire



C. Cuénod-Cochard

Annexes : -Postulat : Incitation en faveur des propriétaires immobiliers privés à entreprendre des rénovations de bâtiments en commençant par l'établissement d'un CECB

-Postulat : Face à la hausse du coût de la vie, quelles mesures pour aider et soutenir la population ?

Postulat déposé au conseil communal de Corsier s/Vevey le 12.12.2022

Incitation en faveur des propriétaires immobiliers privés à entreprendre des rénovations de bâtiments en commençant par l'établissement d'un CECB

Quelques faits

- l'utilisation des énergies doit être réduite considérablement pour éviter des manques, pannes, dépendances de l'étranger, etc.
- les coûts de l'énergie prennent l'ascenseur (chauffage, électricité)
- 40 % des émissions de CO2 proviennent de l'immobilier (bâtiments), émissions sur lesquelles il devient urgent d'agir également

Cette potentielle diminution des émissions de CO2 démontre clairement que l'intérêt privé rejoint l'intérêt public. Il est important d'entreprendre des démarches pour accélérer l'assainissement et la rénovation énergétique du parc immobilier privé. Pour cela il existe déjà des subsides au niveau fédéral, cantonal et communal (du moins dans certaines communes). Il est avéré que lorsque les propriétaires prennent connaissance de ces subventions, ils sont plus enclins à entreprendre quelque chose.

Cependant, pour les privés, le premier pas est le plus difficile, c'est-à-dire de décider quels travaux entreprendre en priorité. Faut-il changer le chauffage à gaz ou mazout pour une pompe à chaleur (ce qui étant donné l'augmentation des coûts est tentant) ? Faut-il peut-être d'abord isoler les toits, changer les fenêtres, isoler les parois, poser des panneaux photovoltaïques, thermiques, installer un chauffage à pellets ? Etc, etc...

Dans cette panoplie de mesures possibles, seul un certificat énergétique cantonal des bâtiments - CECB - permet d'avoir un diagnostic et des informations importantes sur l'état du bâtiment. Il donne une évaluation de A à G de l'efficacité de l'enveloppe ainsi que de l'efficacité énergétique globale.

Il existe également un CECB Plus, qui est un rapport incluant 3 scénarios de rénovation dont une rénovation complète du bâtiment permettant de connaître à +/- 20% les coûts des travaux, les subsides et *le gain en énergie et financier que ces travaux énergétiques apporteraient.*

Il est intéressant de savoir que certaines subventions, l'isolation des façades par exemple, ne sont accordées que si un CECB Plus a été effectué.

Un CECB simple coûte env. Fr. 700.00 - dépend de la dimension du bâtiment

Un CECB Plus coûte entre Fr. 2'200.00 et Fr. 2'400.00

Une subvention est accordée aux propriétaires de bâtiments construits avant 2000 pour l'établissement d'un CECB® Plus. Elle se monte à FR.1'000.00 pour l'Habitat individuel (catégorie II).

Ce postulat demande à la municipalité

- 1) de faire circuler des informations sur les subsides fédéraux et cantonaux à disposition des propriétaires ainsi que des informations sur les CECB
- 2) d'étudier la possibilité d'encourager les propriétaires à faire faire un CECB ou un CECBPlus de leur bâtiment en leur accordant un subside communal pour ces coûts. Celui-ci bien sûr à une hauteur à déterminer, à des conditions liées peut-être à la réalisation ultérieure de travaux et éventuellement dans le cadre d'une enveloppe communale plafonnée.
- 3) étant donné les faits avérés concernant l'état du parc immobilier et l'urgence de la situation, de ne pas attendre les résultats d'un plan climat pour entreprendre ces démarches



Martine Meier - La Concorde

Avec le soutien de la majorité de la Concorde

PS Ci-dessous, un extrait du règlement (art-. 4) concernant l'utilisation de la taxe sur l'électricité, qui n'exclue pas l'utilisation pour des privés. Cependant, le montant qui sera déterminé pour l'action ci-dessus ne doit pas forcément provenir de ce fonds.

"Les dépenses du fonds se font conformément aux compétences accordées par le Conseil communal à la Municipalité, par voie budgétaire ou par préavis. Elles seront exclusivement affectées à des projets communaux ou d'intérêt général, ou alors à des actions susceptibles d'intéresser tout habitant de la commune, ou du moins un grand nombre ou une catégorie homogène d'entre eux « .

Postulat : face à la hausse du coût de la vie, quelles mesures pour aider et soutenir la population ?

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

L'inflation devrait atteindre pour l'année 2022 plus de 3%. L'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières vient mettre une pression supplémentaire sur les ménages et cela se répercute notamment sur les charges des loyers. Comme si cela ne suffisait pas, les primes d'assurance maladie vont augmenter en moyenne de 6,1% dans notre canton en 2023. Face à cette situation, il revient aux autorités se trouvant à tous les échelons (fédéral, cantonal, tout comme communal) de soutenir la population, surtout des plus précaires.

Au plus fort de la pandémie de COVID-19, nous avons pu voir que les collectivités sont à même de prendre des mesures efficaces pour soutenir la population. Il doit en être de même face à la crise inflationniste que nous traversons. Si certains peuvent voir venir relativement sereinement, et encore, l'augmentation des charges dans le budget de leur ménage, il n'en va pas de même pour les plus précaires qui peinaient déjà en temps normal à supporter les charges usuelles. Personnes au RI, à l'AI ou bénéficiant d'autres prestations complémentaires, retraité.e.s et étudiant.e.s, familles nombreuses et/ou monoparentales, travailleuses et travailleurs précaires, chômeuses et chômeurs, la liste est longue des gens pour lesquels l'augmentation du coût de la vie représente un fardeau insupportable.

Proportionnellement et en comparaison aux autres communes de la Riviera, Corsier-sur-Vevey a un nombre important de personnes précaires bénéficiant notamment des prestations sociales de l'ARAS. Il est dès lors nécessaire, une fois de plus, de prendre des mesures complémentaires pour venir en aide à la population fragile financièrement. Bons d'achats, versements comptants, exonération ou diminution de certaines taxes communales, participation aux charges de logement, etc : nombreuses sont possibilités qui existent afin de soulager les habitant.e.s les plus vulnérables. Mais cela suppose avant tout d'avoir un aperçu clair des besoins de la population et de l'impact de l'inflation sur celle-ci.

Aussi, nous demandons à la Municipalité :

- 1) D'évaluer et d'analyser les conséquences sur la population de la hausse des prix ;
- 2) De définir quelles catégories de population pourraient bénéficier de mesures communales de soutien ;
- 3) D'étudier la possibilité de soutenir, par des mesures concrètes, de manière spontanée ou sur demande des potentiel.le.s bénéficiaires, la population la plus fragile financièrement.

Tiago Ribeiro, pour La Gauche !

